

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 526

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 11 NONIES A

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« sur »

les mots :

« , aux côtés de la mention « embouteillé en France », sur la partie antérieure de, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au début du mois de juillet, la DGCCRF a constaté des cas de francisation vins espagnols. La manipulation employée par les producteurs de ces vins trompeurs consiste en la mise en évidence de la mention « embouteillé en France » et la dissimulation de la mention « vin d'Espagne » ou « vin de la communauté européenne » au dos de la bouteille.

Il s'agit donc ici d'un amendement de précision, visant à renforcer les dispositifs en faveur de la protection des vins français.